

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE GAILLAC

013/027

Le 9 octobre à 18H

L'AN DEUX MILLE TREIZE

dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Danièle BORDAIS

Présents : Danièle BORDAIS, Bernard DOAT, Dominique DUASO-ORTAS, Marie Françoise JOURNES, Germinal GRINO, Martine PALMIERO, Mohamed EDDAH, Jean-Marie BIRBES, Joseph POMAR, Betty FOURNIER, Danielle CONDO, Yvette PAZ, Henri FRAISSE

Excusés : Michèle RIEUX, Sandrine GOMES, Paulette VERGNES

Objet de la délibération : A.R.S. : Fonds d'Aide de restructuration du S.A.A.D.

Madame la Vice-présidente énonce la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2013 qui a permis l'institution d'une aide complémentaire au fonds d'urgence mis en place en 2012. La circulaire précise que les C.C.A.S., agréés ou autorisés, gestionnaires de Service d'Aide à Domicile sont éligibles au fonds en 2013.

L'autorité compétence d'instruction des dossiers de demande d'aide est l'A.R.S.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. doit autoriser le Représentant légal à solliciter le Fonds d'Aide.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

AUTORISE la Présidente et Vice-Présidente à solliciter le Fonds d'Aide auprès de l'A.R.S.

DONNE POUVOIR à la Présidente et Vice-Présidente de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE.

Publié le 10 octobre 2013

Transmis en Préfecture.

La Présidente,
Michèle RIEUX.